

Avocats : la nouvelle version d'e-barreau est opérationnelle !



Conçue en 2007, la plate-forme e-barreau était initialement destinée à faciliter les échanges dématérialisés, et sécurisés, entre les avocats et les juridictions. Aujourd'hui, dans le cadre de son plan d'investissement numérique, le Conseil national des barreaux (CNB) en propose une nouvelle version plus intuitive et plus fonctionnelle.

Concrètement, e-barreau n'est plus une simple messagerie puisqu'elle permet aux avocats de centraliser, dans un même dossier, l'ensemble des documents (y compris les pièces et les conclusions) qui sont échangés au cours d'une procédure. Une fonctionnalité permettant de faciliter la succession d'avocats sur un même dossier.

En outre, la délégation entre avocats est simplifiée : le délégué a la possibilité de se connecter au compte e-barreau de son confrère et de réaliser, à sa place, tous les actes nécessaires au dossier sans risque d'irrecevabilité.

Pour permettre aux avocats de s'approprier ce « nouvel » outil, disponible en version web et en application mobile, le CNB mettra prochainement à leur disposition des tutoriels et des manuels d'utilisation. Sachant que, pour le moment, l'ancienne version d'e-barreau demeure accessible.

À noter : les dossiers et éléments stockés dans l'ancienne

version d'e-barreau peuvent, à la demande de l'avocat, migrer dans la nouvelle version. Étant précisé que cette migration interviendra automatiquement le 31 décembre 2020.

© 2020 Les Echos Publishing